

L'Aigle Infos

L'information qu'il vous faut!



HEBDOMADAIRE INDEPENDANT D'INFORMATIONS GENERALES N° 375 DU JEUDI 10 AVRIL 2025 - PRIX: 3000 GNF - ZONE CFA: 500

Campagne agricole 2025

Le gouvernement dé-bloque 115 milliards pour accompagner les producteurs



P.2

Edito à vue d'Aigle

Dans l'attente du recensement biométrique !

Le 1er avril dernier, le président de la transition, le général d'armée Mamadi Doumbouya, à travers un décret lu à la télévision nationale, a fixé la date du référendum constitutionnel au 21 septembre 2025. Pour respecter ce délai, des dispositions doivent être prises par les autorités, notamment le ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, à travers la Direction nationale des Affaires politiques et de l'Administration électorale et la Coordination du Programme national de recensement administratif à vocation d'état civil...

Opinion

P.3



Moussa Dadis CAMARA bénéficie de la grâce présidentielle

Examens nationaux

P.3



Le président de la délégation spéciale de Ratoma vole au secours des candidats du CEE et du BEPC

Politique

P.4



Hon. Kamissoko du RPG accuse le CNRD de créer des troubles dans les partis politiques

Scène politique

P.5

Le trio NG-RRD-RPR prend la défense du RPG, UFDG et UFR

Assassinat de Adama Traoré

P.4

Bangaly Traoré condamné à perpétuité avec une période de sûreté de 30 ans

Décrets

P.4

Nomination de plusieurs cadres au ministère des Transports

Édito à vue d'aigle



Dans l'attente du recensement biométrique !

Le 1er avril dernier, le président de la transition, le général d'armée Mamadi Doumbouya, à travers un décret lu à la télévision nationale, a fixé la date du référendum constitutionnel au 21 septembre 2025. Pour respecter ce délai, des dispositions doivent être prises par les autorités, notamment le ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, à travers la Direction nationale des Affaires politiques et de l'Administration électorale et la Coopération du Programme national de recensement administratif à vocation d'état civil.

Le démarrage du recensement biométrique a été annoncé pour le 15 avril 2025 sur toute l'étendue du territoire national.

Le mardi 08 avril 2025, les 3000 kits restants pour l'enrôlement biométrique ont été reçus à l'aéroport international Ahmed-Sékou-Touré par le ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, le général 2ème section Elhadj Ibrahim Kalil Condé, qui avait à ses côtés ses proches col-

laborateurs (Secrétaire Général, Chef de Cabinet, Conseiller Principal, Conseiller Juridique) ainsi que la Directrice Nationale des Affaires politiques et de l'Administration électorale; le Coordinateur National du PN-RAVEC. Sans oublier les représentants du fournisseur, à savoir la Société ITEC. Les équipements comprennent des ordinateurs, des capteurs d'empreintes digitales, un système GPS intégré ainsi qu'un dispositif de reconnaissance de l'iris. C'est la Directrice nationale des Affaires politiques et de l'Administration électorale, Mme Camara Djenabou Touré qui a eu l'honneur de présenter au Ministre ce deuxième lot des équipements du recensement biométrique afin de constituer le Registre National des Personnes Physiques (RNPP) et le fichier électoral biométrique.

Le Ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation a souligné que cette opération traduit la volonté du Gouvernement à respecter l'engagement pris par le Président de la République devant le peuple de Guinée le 31 décembre 2024. Il a rassuré que les élections auront effectivement lieu cette année 2025.

Le Coordinateur National du PN-RAVEC, Général 2ème section Aboubacar Biro Condé, a salué l'arrivée des kits, qui marque le véritable démarrage du processus sur le terrain. Il a insisté sur l'importance de cette étape, qui va renforcer la motivation des équipes déjà déployées et va permettre au MATD, avec ses collaborateurs, d'engager pleinement la constitution du fichier électoral, tout en poursuivant le recensement administratif à vocation d'état civil.

La Directrice nationale des Affaires politiques et de l'Administration électorale a précisé que ce recensement associe le syndicat des enseignants pour la formation des agents. Cette opération devrait faciliter, à l'avenir, l'établissement d'un fichier électoral qui sera mis à jour en fonction de l'évolution de la population.

Dans l'attente de ce recensement biométrique tant attendu, beaucoup continuent toutefois de se demander si toutes les élections pourront se tenir cette année. Attendons de voir...

Kèfina Diakité

Le gouvernement débloque 115 milliards pour accompagner les producteurs

Campagne agricole 2025

La sous-préfecture Ditinn (préfecture de Dalaba), est retenue cette année pour le lancement de la campagne agricole. Cette initiative du ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, sera présidée par le Premier ministre Amadou Oury Bah, chef du gouvernement. En prélude à ces travaux, le ministre Félix Lamah a animé une conférence de presse le vendredi, 04 avril 2025 pour annoncer les couleurs de cet événement d'envergure nationale.



La campagne agricole 2025-2026 est placée sous le thème : « Nourrir la Guinée avec ses propres ressources ». La cérémonie de lancement a été prévue pour le 09 avril 2025 à Ditinn, dans la préfecture de Dalaba, en Moyenne Guinée sous la présidence du Premier ministre. Selon le ministre de l'Agriculture et de l'Élevage, dans les autres régions administratives du pays, des ministres du gouvernement BAH Oury sont déployés pour présider à leur tour, le même événement.

« Dans la région de Boké, le ministre de l'Énergie, M. Aboubacar Camara, présidera le lancement officiel. Au niveau de la région administrative de Kankan, le ministre Mory Condé va présider le lancement. A Kindia, ce sera le ministre de l'Environnement et du Développement Durable qui va le présider. A N'Zérékoré, ce sera la ministre Charlotte Daffé qui va présider. Dans le grand Conakry, le lancement sera présidé par le ministre porte-parole du gouvernement et la ministre du Commerce, de l'Industrie et des PME », a cité Félix Lamah.

Le gouvernement guinéen à travers le Budget national de développement, a débloqué 115 milliards de francs guinéens pour accompagner sa politique. Le ministre de l'Agriculture a ajouté que l'objectif général de la campagne agricole 2025-2026 est d'appuyer 2 500 000 producteurs issus de l'agriculture familiale, 1 000 000 d'éleveurs, 100 agro-champions et 2 000 jeunes pour le développement de la culture maraîchère sur l'ensemble du territoire national afin de contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et réduire également la pauvreté

en milieu rural.

A cet effet, la mission spécifique du patron du département de l'Agriculture et de l'Élevage est claire. Mettre en place quarante chambres froides d'ici la fin de la campagne pour réduire les pertes post-récolte. Mais aussi la mise à disposition de 14 000 hectares d'aménagements hydro-agricoles avec pour objectif la production de 42 000 tonnes de riz au profit de plus de 9 300 producteurs.

Parmi les ambitions de la campagne :

- Riz : de 1 444 670 tonnes en 2023 à 2 572 961 tonnes en 2025
- Maïs : de 894 146 tonnes à 1 379 919 tonnes
- Fonio : de 529 000 tonnes à 602 000 tonnes
- Igname : de 439 866 tonnes à 483 980 tonnes
- Pomme de terre : de 533 000 tonnes à 824 000 tonnes.

L'année précédente, la campagne agricole a été frappée par des calamités notamment des inondations ayant pour la plupart détruit les cultures et les élevages des producteurs. Le ministre parle d'environ 12 472 producteurs, soit 3 500 ménages touchés avec une perte estimée à 38 782 hectares de cultures céréalières et maraîchères. 10 625 animaux ont péri et 13 502 tonnes d'aliments pour bétail ont été détruits au niveau du sous-secteur de l'élevage.

Pour surmonter ces défis, le gouvernement entend distribuer des semences certifiées : riz, maïs, pommes de terre, fonio, igname mais aussi d'engrais, de matériels agricoles modernes et de conseils techniques aux agriculteurs et éleveurs. Parmi ses

priorités, l'élevage est le secteur qui tient le plus à cœur au Ministre Félix Lamah. La relance de la filière avicole, sévèrement touchée par la grippe aviaire dans les zones de Coyah et Forécariah.

Le ministre a ensuite mis en exergue la restructuration des filières agricoles jugées prioritaires telles que le fonio, l'anacarde, le café-cacao, la mangue, le coton, le bétail-viande et la filière porcine. Il annonce qu'un comité de relance a été mis en place et collabore activement avec la Chambre nationale d'agriculture. Il soutient que la filière mangue, par exemple, a bénéficié de 100 000 kits de pièges à mouches pour sauver la campagne 2025. La Société cotonnière de Kankan et la SO-GUIPAH, deux unités agro-industrielles en difficulté, bénéficieront d'un appui dans le cadre de cette campagne. Un partenariat stratégique a notamment été signé avec le groupe israélien Netafim pour relancer la culture du coton.

Assurer l'autosuffisance alimentaire des citoyens guinéens à travers la production locale, est possible grâce à un accompagnement de chacun pour la réussite de la campagne agricole.

Samuel Demba. D

Lire l'Aigle Infos, c'est lire la vérité et la vertu

Lisez le journal numérique sur le site

KèfinaFasso

Votre site indépendant d'information tous azimuts.



Autorisation N°299/PR/TPI/K/2018

Siège : Quartier Bambeto, Secteur: Taranya, Commune de Ratoma, sur la route Le Prince à côté de la Mosquée Diakitéya - BP : 6184 Conakry - République de Guinée

E-mail : laigleinfosgn@gmail.com

Tél: (+224) 621 93 53 88

Fondateur & Administrateur Général Mamadou Aliou (Kéfina Diakité & Kaba Kankoula) Diakité

Tél. +224 621 93 53 88 / 622 04 62 21 / 664 63 09 53

Directeur de Publication: Amadou Sadjo Diallo

Rédacteur en Chef: Sékou Condé

Secrétaire Général de la Rédaction: Samuel M'Bemba

Comité de Rédaction: Sammel M'Bemba, Mamadou Aliou (Kéfina Diakité) Diakité, Sékou Condé, Mamadou Oury Bah, Amadou Sadjo Diallo, Moussa Thiam, Boéboé Béavogui

Stagiaire: Mamadou Oury Bah

Service Commercial, Marketing, Abonnement, Annonces et Pub: Oumar Kabirou Kaba 654 75 56 50

Imprimeur: Alseny Camara 628066445

Imprimerie: Imprimerie Lanyi

Distribution: L'Aigle Infos/Maison

du Livre

Mise en page: CMP-GAMS 629106363

Édité par : Kéfina Sarlu (Société de Régie, d'édition et de Communication)

Lisez le journal numérique sur le site

KèfinaFasso

Votre site indépendant d'information tous azimuts.

INTERVIEW

Examens nationaux

Le président de la délégation spéciale de Ratoma vole au secours des candidats du CEE et du BEPC

A quelques mois des examens nationaux session 2025-2026, la commune de Ratoma entend mettre en place une initiative pour accompagner ses candidats à ces différents examens notamment ceux de l'entrée en 7ème Année et du Brevet d'Etude du Premier Cycle. Laquelle initiative selon Ahmed Sékou Traoré, vise à recruter des bénévoles pour des répétitions. Ceci, pour pallier le taux d'échec connu ces derniers temps, dans sa juridiction.



L'Aigleinfos : Vous avez initié un accompagnement des candidats à l'examen d'entrée en 7ème Année et au BEPC. Parlez-nous de l'initiative ?

Ahmed Sékou Traoré : Tout d'abord nous sommes une col-

lectivité qui s'inscrit dans la philosophie et la vision du Général Mamadi Doumbouya pour une rectification institutionnelle. Pour cette rectification, la mairie de Ratoma pense qu'une collectivité doit s'investir pour l'éducation des enfants de sa collectivité.

Nous avons trois foyers éducatifs : la société, l'école et la famille. Par conséquent, en tant que société, nous avons la responsabilité d'accompagner les parents, l'école dans l'éducation de nos enfants. La commune de Ratoma nous voulons accompagner les enfants pendant toute l'année mais aussi pendant la période d'examen.

L'Aigleinfos : Est-ce que cela est parti des derniers résultats des examens nationaux qui n'ont pas été satisfaisants par endroits ?

Ahmed Sékou Traoré : Nous pouvons dire que OUI quelque part, c'est parti de tous ces constats mais ce n'est pas que le seul. Il faut se dire que nous faisons de l'éducation des filles et fils de Ratoma, une priorité. Donc, nous voulons une meilleure éducation, nous voulons un meilleur cadre de vie. Voilà pourquoi nous nous investissons. Partant des résultats de 2024, nous pouvons dire que nous pouvons

faire mieux et nous devons faire plus.

L'Aigleinfos : Dans votre juridiction, combien d'écoles sont concernées et quel est le nombre de bénévoles commis à cette tâche.

Ahmed Sékou Traoré : Les écoles des onze quartiers de la commune de Ratoma sont toutes concernées mais la priorité c'est les écoles publiques et ceux dont les parents n'ont pas les moyens. Nous n'avons pas mal de groupes de bénévoles qui évoluent dans la commune dans plusieurs domaines. Ils sont en train de s'enregistrer dans les domaines spécifiques afin de nous permettre d'enregistrer un véritable succès pendant le CEE et le BEPC.

L'Aigleinfos : Qu'en est-il de l'accompagnement de la Direction Communale de l'Éducation de Ratoma ?

Ahmed Sékou Traoré : Bien sûr que nous avons une collaboration

avec la DCE. Vous savez il y a eu des sessions préparatoires organisées par l'IRE au compte de la région et après la responsabilité est revenue à chaque commune sur le plan sécuritaire, l'hygiène et même la réparation des tables-bancs pour permettre à identifier les centres d'examen pour les rendre plus réceptifs pour passer les examens. Tous ces plans ont été élaborés comme celui de recruter les bénévoles pour la répétition.

L'Aigleinfos : Merci à vous Monsieur le président de la délégation spéciale de Ratoma pour votre disponibilité !

Ahmed Sékou Traoré : C'est moi qui vous remercie !

Entretien réalisé par Samuel Demba. D



Opinion

Moussa Dadis CAMARA bénéficie de la grâce présidentielle

Je suis républicain et légaliste de conviction, le droit de grâce est une prérogative présidentielle rattachée à son pouvoir discrétionnaire. Ramenez le droit sur terre, vous comprendrez que cette prérogative n'est pas juridiquement attaquant surtout quand il s'agit d'une responsabilité morale étonnement requalifiée en crime contre l'humanité avec nombre de victimes chiffré à 159 en 2009.



Le procès a finalement eu lieu treize années plus tard grâce à la volonté du CNRD et particulièrement du Général Mamadi Doumbouya.

Pendant ce procès, on pouvait noter la présence des observateurs internationaux, avocats, journalistes et des envoyés de la CPI. Le procès fut transmis jour pour jour à la satisfaction des téléspectateurs de tous les horizons.

Dadis Moussa Moïse Camara à volontairement fait le déplacement de Ouagadougou à Conakry pour les besoins de la cause et s'est prêté aux questionnaires des juges en réponse aux accusations, malgré son ab-

sence certifiée en lieu et place au moment des faits au stade du 28 septembre. La mélodie du procès était la même : Responsabilité par chaîne de commandement.

QUESTION: Il y avait-il urgence de requalifier l'accusation de crime contre l'humanité?

De mon point de vue y a-t-il pas eu obsession de donner de la contenance au verdict à l'effet de lui donner un écho ostentatoire par boomerang?

C'est ce qui fût fait.

Par ailleurs, l'organisation d'un tel procès par la République de Guinée a été un exploit de volonté politique et de souveraineté juridique affichée. En attendant les débats ambivalents sur fond

de passions partisans, le CNRD lui il a réussi son pari, le procès a eu lieu, les sentences ont été prononcées, le droit a parlé. Au-delà du passionariat ethniciste, on peut aussi apprécier celui d'en face sans se retrancher dans une position de tribu assiégée. L'Agoraphobie citoyenne nous éloigne du vivre ensemble, la Guinée est une et indivisible.

Si le boss était si méchant, Alpha Condé ne serait plus de ce monde, il faut juste savoir demander.

La grâce présidentielle est comme une écriture de Dieu, aucune gomme ne peut l'effacer, ce qui est écrit est écrit.

Quant aux médias qui s'agitent pour noyer le sens humain de la grâce, je voudrais leur rappeler quant à l'indemnisation en vue, qu'il n'y a pas d'obligation juridique à cet effet à l'exception du sens humain dont Dadis est aussi le bénéficiaire.

J'aurais mieux écrit si j'avais été à l'école

Thomas Morgan Mamy
Libre opinion.
WhatsApp 623 19 49 16

Lire l'Aigle Infos,
c'est lire la vérité
et la vertu

Procès en appel d'Aliou Bah

La réaction des avocats du leader du Model

Le mercredi 09 avril 2025, le procès en appel d'Aliou Bah, chef de file du Model, s'est poursuivi devant la Cour d'Appel de Conakry. Après les rejets des demandes formulées par les avocats de la défense et la partie civile suivi du renvoi de la prochaine audience au 16 avril prochain, les avocats de la défense du leader du MODEL ont réagi.



Me Pépé Antoine Lama a confié à la presse que son client n'est retenu que pour ses opinions. «Le mal aime le secret car la vérité le condamne. Le ministère public désarmé dans ses agissements a voulu que le procès se tienne à huis-clos parce qu'il n'aime pas la transparence (...) Nous avons quand même regretté que le ministère public ait entretenu cette situation dans le simple but d'éviter que les débats évoluent pour que Monsieur Mamadou Aliou Bah soit situé sur son sort. Nous serons là à l'audience du 16 avril 2025 pour débattre de ce dossier et éventuellement plaider la relaxe pure et simple de Monsieur Aliou Bah», a-t-il déclaré.

Quant à Me Houleymatou Diallo, elle a soutenu que le motif de la

couverture médiatique du procès vise à éviter des spéculations. « Récemment à Kankan, un monsieur a poignardé une dame. Mais ce procès a été médiatisé et tout le monde a su ce qui s'est passé. Donc vouloir rendre les choses complexes alors qu'elles sont très simples, c'est démontrer à l'opinion qu'ils ont des choses à cacher. Et comme ils ont des choses à cacher, nous n'allions pas les suivre dans ce sens-là. Et s'ils ont donné le huis-clos, c'était autre chose. Heureusement que le huis-clos n'a pas été ordonné», a-t-elle fait remarquer. Aliou Bah et ses avocats vont devoir prendre leur mal en patience.

Mamadou Oury

INTERVIEW

Politique

Hon. Kamissoko du RPG accuse le CNRD de créer des troubles dans les partis politiques

Le RPG Arc-en-ciel ne compte pas suspendre ses activités politiques malgré les menaces brandies par le Haut Commandant de la Gendarmerie nationale, le Général Balla SAMOURA. La direction nationale du parti dit ne pas être en mesure de respecter sa suspension tant que les comptes bancaires de ses responsables incarcérés à la maison centrale de Conakry, sont gelés. C'est la raison avancée par Mohamed Lamine Kamissoko, l'un des responsables du parti.



L'Aigleinfos : Le samedi, 05 avril dernier, vous n'aviez pas tenu votre assemblée contrairement à ce qui avait été dit avant. Qu'est-ce qui s'est passé finalement pour annuler cette réunion politique ?

Mohamed Lamine Kamissoko : C'est un problème interne au parti. Il y a eu des jours qui sont passés où on n'a pas tenu d'assemblées générales, ça c'est

des problèmes internes au parti. Cela n'est pas dû au fait que Balla SAMOURA a brandi cette menace-là. Ce n'est pas du tout lié.

L'Aigleinfos : Est-ce que cela sous-entend que les menaces du Haut Commandant de la gendarmerie nationale qui a instruit ses services de faire respecter la décision du MATD ne vous font pas peur ?

Mohamed Lamine Kamissoko : Nous ne sommes pas un service spécifique du MATD. Et nous avons appris sur les réseaux sociaux que nous sommes suspendus. Nous ne savons pas pourquoi et nous n'avons pas reçu de notification de suspension. Je me demande comment le Haut Commandement de la gendarmerie peut procéder à l'exécution d'une décision quand ils n'ont pas dans leur main, une décision de suspension allant dans le sens de nous interdire. Sauf si les gens nous font falloir que nous sommes en transition et ils vont appliquer les lois comme ils le veulent.

L'Aigleinfos : On apprend qu'au sein du RPG, les cadres sont divisés par rapport à la poursuite des activités politiques pour peur de ne pas rejoindre la maison centrale ?

Mohamed Lamine Kamissoko : C'est une question d'appréciation et nous, nous sommes dans un parti démocratique. Divisés ou pas, c'est quand nous avons sur nos mains une notification. Et je ne crois que cela ne fait l'ob-

jet d'une discussion parce que nous sommes tous unanimes que personne ne nous a pour le moment donné une notification. Et les jours prochains, il y aura assemblée.

L'Aigleinfos : Le ministère vous a donné trois mois pour l'organisation de votre congrès. Est-ce qu'on peut savoir où vous êtes avec le respect de ce délai ?

Mohamed Lamine Kamissoko : Nous avons pris part à chaque invitation du MATD sur l'évaluation des partis politiques. Ils nous ont posé treize questions et nous leur avons répondu. Mais nous, au niveau de certains points, nous avons évoqué certaines situations qu'eux-mêmes ils n'ont pas pu répondre. Nous leur avons dit que nos comptes sont gelés, ceux des membres principaux sont gelés. Nous leur avons dit comment vous pouvez poser des problèmes de comptes financiers de 2021, 2022, 2023, 2024 quand le parti se trouve dans une telle situation. Seulement les gens sont prédisposés à leur première déclaration qui dit qu'il faut

procéder au rajeunissement de la classe politique, c'est la raison. L'objectif de ces gens-là, comme ils ne peuvent pas dire qu'on ne veut pas tel parti ou tel parti, ils passent par des astuces.

L'Aigleinfos : Depuis longtemps, l'UFDG et votre parti notamment sont confrontés à des problèmes internes. Est-ce que vous voulez dire que le pouvoir en place à quelque à voir dedans ?

Mohamed Lamine Kamissoko : Si jamais ils veulent nous suspendre, c'est parce qu'ils ont des idées cachées derrière. Quelle est cette idée-là ? C'est ce qu'ils sont en train de faire maintenant sur le terrain à travers les manipulations sur le terrain, des promotions accordées aux gens si vous créez, on va vous donner de l'argent. Faites en sorte que vous chassiez tous les anciens dignitaires de votre parti, la jeune génération n'a qu'à s'occuper, après ces partis-là vont désigner le CNRD.

Samuel Demba. D

Assassinat de Adama Traoré

Bangaly Traoré condamné à perpétuité avec une période de sûreté de 30 ans

À Kankan, le procès tant attendu s'est tenu le mardi, 08 avril 2025 à la cour d'appel de la région. À l'ouverture de l'audience, Bangaly Traoré, le principal accusé du meurtre de dame Amada Traoré s'est présenté en maillot jaune avec des menottes aux bras. Les débats ont été clôturés à la seule audience. Et le tribunal a déclaré l'accusé coupable du meurtre de la dame et l'a retenu dans les liens de la culpabilité en le condamnant à la perpétuité avec 30 ans de période de sûreté.



Devant un dispositif sécuritaire et des citoyens massivement mobilisés, l'accusé était visiblement animé d'un sentiment de regret. Avec des larmes aux yeux, le présumé meurtrier a tenu d'abord à présenter ses condoléances à la famille de la défunte tout en soutenant qu'il n'était pas conscient de ses actes au moment du crime.

Selon ses propos, il avait acheté un couteau pour tuer la victime, ainsi qu'un herbicide qu'il a lui-même consommé dans l'intention de mettre fin à ses jours. « Si j'avais su que ce poison n'allait même pas me donner la diarrhée, je me serais poignardé aussi », a-t-il lancé à la barre, en pleurs.

S'adressant à la population et à la famille de la victime, Bangaly

Traoré a demandé pardon et exprimé ses profonds regrets. « Je mérite aussi de mourir », a-t-il conclu

Sans surprise, Bangaly Traoré plaide coupable et demande pardon.

«Je reconnais les faits, je demande pardon», a déclaré dès l'entame de son intervention.

Et de poursuivre: «Nous avons quitté Sigouri ensemble pour Kankan. Le lendemain, je l'ai appelée, mais elle n'a pas pris. À mon retour de la ville, je l'ai trouvée assise devant son magasin. Je lui ai dit si elle avait trouvé un autre prétendant de bien réfléchir parce que tout le quartier est au courant de ce qui se passe entre nous. Lorsque je lui ai demandé de me donner une chaise pour m'asseoir, elle a refusé. Je me suis mis en colère, j'ai acheté une machette. J'ai beaucoup réfléchi, je me suis dit de lui jeter un sort. Mon coeur m'a dit d'aller la tuer et me tuer en même temps. C'est ainsi que je suis reparti au marché acheter un couteau à 20 mille et de l'herbicide pour tuer Adama Traoré et me donner la mort aussi. Après l'avoir poignardée, j'ai bu l'herbicide, mais je ne savais pas que ce produit ne pouvait pas me tuer, ça ne m'a même pas

donné la diarrhée. C'est à l'hôpital que je me suis rendu compte que je l'ai tuée », a-t-il expliqué à la barre.

Le tribunal de Kankan, dans son verdict face à un tel procès criminel, a condamné Bangaly Traoré et l'a reconnu coupable de l'assassinat de dame Adama Konaté. Le tribunal a prononcé la peine maximale, condamnant M.Traoré à la réclusion criminelle à perpétuité assortie d'une période de sûreté de 30 ans. De plus, il devra verser la somme de trois milliards de francs guinéens aux héritiers de la victime à titre de dommages et intérêts.

L'annonce du verdict a été accueillie avec émotion par les proches d'Adama Konaté, dont la vie avait été tragiquement interrompue. La décision du tribunal marque une étape importante dans la recherche de justice pour la victime et sa famille.

Samuel Demba. D



Décrets

Nomination de plusieurs cadres au ministère des Transports

Le mardi, 8 avril 2025, le président de la transition guinéenne, le général d'armée Mamadi Doumbouya, a nommé, sur proposition du ministre Ousmane Gaoual Diallo, plusieurs hauts cadres au département en charge des Transports. Nous vous proposons ci-après la liste des promus :



- 1- Directrice Générale de la Société Nationale des Chemins de Fer de Guinée: SNCFG : Mme Rose Casso Tinguiano, précédemment directrice générale adjointe de la SNCFG.
- 2- Directeur général adjoint de la Société Nationale des Chemins de Fer de Guinée: SNCFG: M. Aguibou Lamarana Diallo, gestionnaire précédemment en service au cabinet du ministre des Transports.
- 3- Inspecteur régional des Transports de Conakry: M. Mohamed Cherif Haidara, gestionnaire, matricule 27 54 53 C
- 4- Inspecteur Régional des Transports de Boké: M. Sékou Barry, juriste, matricule 312 446 P en service au ministère des Transports.
- 5- Inspecteur régional des Transports de Faranah: M. Mamadou-

ba Bangoura, juriste, matricule 23 01 50 S en service au ministère des transports

6- Inspecteur régional des Transports de Kankan: M. Mory Kourouma, juriste, matricule, 251-862-J, en service au ministère des Transports.

7- Inspecteur Régional des Transports de Kindia: M. Mamadou Aliou Balde, juriste.

8- Inspecteur Régional des Transports de Labé: M. Mamadou Dian Kéita, gestionnaire comptable, matricule 245-295-E, précédemment en service à la direction régionale de l'hydraulique de Boké.

9- Inspecteur régional des Transports de Mamou: M. Oumar Barry, économiste, matricule 255 580 L, précédemment en service au ministère des Affaires étrangères.

10- Inspecteur régional des Transports de N'Zérékoré: M. Jean-Jacques Lamah, gestionnaire, matricule 246, 873 Y, en service au ministère des Transports.

Il est à espérer vivement que ces promus seront à la hauteur de la confiance placée en eux par l'actuel locataire du Palais Mohammed V.

Kaba Kankoula

MATD

Des véhicules de commandement pour les administrateurs territoriaux

Le samedi 5 avril 2025, les 8 gouverneurs de région et les 33 préfets ont reçu des véhicules de commandement au cours d'une cérémonie officielle organisée au Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation (MATD), que dirige le général 2ème Section Elhadj Ibrahima Kalil CONDE, ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation.



C'était en présence de plusieurs membres du Gouvernement : Benoît KAMANO (Ministre Secrétaire général du Gouvernement) ; Ismaël NABE (Ministre du Plan et de la Coopération Internationale) ; Dr Oumar Diouhé BAH (Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique), Facinet SYLLA (Ministre du Budget), Faya François Bourouno (Ministre du Travail et de la Fonction Publique), Félix LAMAH (Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage).

Prenant la parole à cette occasion, le Directeur Général de l'Administration du Territoire, Mohamed Lamine Doumbouya, a rappelé que le MATD est un département transversal et de souveraineté. Il a annoncé que cette remise de véhicules aux gouverneurs de région et aux préfets n'est qu'une première étape. La deuxième étape concernera les 332 sous-préfets qui seront dotés

eux aussi de véhicules de commandement.

Le ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, général 2ème section Elhadj Ibrahima Kalil CONDE remettra par la suite la clé du premier véhicule de commandement à Madame la Gouverneure de Conakry, Générale 2ème section Mahawa Sylla. Le préfet de Kankan, Kandia Mara, recevra quant à lui sa clé des mains du ministre du Budget, Facinet Sylla. L'honneur est revenu au gouverneur de Boké, Mamadou Camara, de remercier, au nom de tous les administrateurs territoriaux, le président de la Transition, le Premier ministre et le ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, pour cet acte posé dans le cadre de la modernisation de l'administration publique et de la restauration de l'autorité de l'Etat. Il a par la suite promis que ces véhicules seront utilisés à bon escient. Le ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, dans son discours, dira que cette remise officielle des véhicules de commandement aux Administrateurs territoriaux constitue une étape importante dans le développement de l'administration et témoigne de l'engagement du président Mamadi Doumbouya à

améliorer les conditions de travail des administrateurs territoriaux pour un meilleur accomplissement des missions qui leur sont dévolues. S'adressant aux administrateurs territoriaux, le général 2ème section Elhadj Ibrahima Kalil CONDE, dira ceci : « ces véhicules sont un outil précieux pour vous permettre d'accomplir vos missions avec efficacité et dynamisme, de vous déplacer plus facilement sur le terrain, de mieux comprendre les réalités locales et de répondre aux urgences avec plus de rapidité. Je vous invite à les utiliser de manière responsable et à les entretenir avec soin, afin qu'ils puissent servir longtemps et efficacement ; car ils constituent une dotation qui s'inscrit dans le cadre de la modernisation de l'Administration de notre pays, et de la restauration de l'autorité de l'Etat, prônées par le CNRD et son Président. »

Il n'a pas manqué de remercier le président de la transition, le Premier ministre et tous les membres de son gouvernement, qui ont travaillé sans relâche pour que cette acquisition soit une réussite.

Kéfina Diakité

*Lire l'Aigle Infos,
c'est lire la vérité
et la vertu*

Relecture de l'avant-projet de la Nouvelle constitution

Le rapport du comité d'experts remis au président du CNT

Le mercredi 9 avril 2025, les experts nationaux chargés de la relecture de l'avant-projet de nouvelle Constitution ont remis leur rapport au Président du Conseil National de la Transition, Dr Dansa KOUROUMA. C'était dans la salle des actes du Palais du peuple, en présence des Conseillers nationaux et certains cadres de l'Administration parlementaire.



Dans son intervention, le rapporteur du panel d'experts, Dr Issaka SOUARE, a indiqué que leur tâche visait à s'assurer de la conformité de l'avant-projet de nouvelle Constitution avec les principes fondamentaux de l'Etat de droit, de la démocratie, des normes internationales.

Sur le travail effectué par les experts, le Président de la Commission Constitution, lois organiques, administration publique et organisation judiciaire du CNT, Honorable Mohamed Aly THIAM, a salué leurs apports pour la consolidation du document.

Le rapporteur du panel d'experts nationaux a indiqué que toutes les propositions, reformulations et renvois apportés au document ont été justifiés aux Honorables Conseillers nationaux qui doivent

s'en approprier pour finaliser le document afin de devenir le Projet de Constitution.

En recevant ce document, le président du Conseil National de la Transition, Honorable Dr Dansa KOUROUMA, a souligné que la démarche de relecture de l'Avant-projet de nouvelle Constitution est une bonne option. Car, précise-t-il, elle concourt à renforcer l'approche rédactionnelle du texte. Une approche inclusive imprimée par son institution au processus d'élaboration de la future Constitution qui se veut le véritable miroir de la société guinéenne dans sa diversité et ses aspirations légitimes, a rapporté le Service de communication du CNT.

Mamadou Oury

Scène politique

Le trio NG-RRD-RPR prend la défense du RPG, UFDG et UFR

Les leaders politiques au sein de la NG, du RRD et du RPR étaient face à la presse le jeudi, 03 avril 2025 pour se prononcer sur les résultats de l'évaluation des partis politiques. Ce trio bien qu'ayant obtenu son autorisation à exercer désormais sur l'ensemble du territoire national, admet que la situation que traversent le RPG, l'UFDG et l'UFR est préoccupante mais qu'il serait difficile de préserver la paix en voulant se passer de ces partis majoritairement représentatifs.



Le peuple de Guinée est convoqué le 21 septembre 2025 pour le référendum constitutionnel. Cette annonce du président de la transition est diversement appréciée par les acteurs sociopolitiques. Au sein du trio : la Nouvelle Génération (NG), le Rassemblement pour la Renaissance et Développement (RRD) et le Rassemblement pour la République (RPR) l'espoir n'est plus là. Après plusieurs précédentes annonces sans suite, ces formations politiques se disent pessimistes pour la tenue du référendum annoncé le 21 septembre prochain. Ces

acteurs pensent que le CNRD n'est pas respectueux de ses engagements depuis son avènement au pouvoir.

« Est-ce qu'aujourd'hui les pré-alables sont épuisés pour qu'on puisse aller à une élection transparente, crédible ? Est-ce qu'aujourd'hui la date du 21 septembre est tenable ? Parce que quand je prends par exemple l'avant-projet de la nouvelle constitution dans son article 180, il stipule que c'est un organe technique des élections qui doit organiser non seulement le référendum mais pour

les autres élections c'est l'Organe de Gestion des Elections. On fixe la date, on ne sait pas d'abord comment l'OGÉ va être mis en place, on ne sait pas d'abord quel fichier, est-ce que c'est le fichier de 2020 ou c'est un nouveau fichier qu'on va donner ? Est-ce qu'aujourd'hui il y a un accord sur le code électoral ? », s'est interrogé Diaby Doré. Ces interrogations ne laissent pas le choix à ce politique de croire au respect de cette date.

« Et jusqu'à présent rien encore n'a démarré et nous sommes pessimistes par rapport à la date. Sinon en tant que politique nous demandons la fixation de la date parce que la Guinée depuis 2021 nous réclamons le retour à l'ordre constitutionnel »,

Le leader du Rassemblement pour la Renaissance et Développement, membre de ce trio, rejette la responsabilité sur l'entourage du Général Mamadi DOUMBOUYA.

« Cela fait trois fois que le gouvernement se prononce sur la question des élections. Est-ce qu'ils vont continuer à pousser le président à se dédire, non ! Mais

le sommet de l'Etat n'est pas un lieu de stage. Ce gouvernement n'est pas à la hauteur d'organiser les élections », a dénoncé Abdoulaye Kourouma.

Le dialogue guinéen est à l'arrêt depuis la nomination d'Amadou Oury Bah comme Premier ministre. L'ancien député pense qu'avec un dialogue inclusif, ces manquements peuvent être corrigés pour faciliter le retour à l'ordre constitutionnel. Et ce dialogue ne peut pas être possible si toutefois, les partis majoritairement représentatifs sont mis hors-jeu.

« Ce n'est pas à notre avantage que les partis essentiels, censés animer le débat politique et démocratique, soient écartés. Moi, je ne suis pas pour l'exclusion de ceux qui doivent concourir. En toute objectivité, il faut permettre à ceux qui en ont la capacité de se présenter. C'est ce que nous voulons en tant que partis politiques. Donc, pour moi, l'UFDG est en train de préparer son congrès, l'UFR aussi, selon les informations dont je dispose. Pour l'instant, ils sont invités à prendre part aux activités du ministère de l'Ad-

ministration du Territoire. Ceux qui ont été notifiés avec réserves ont tous été conviés à la formation qui s'est tenue récemment », a-t-il ajouté.

Cependant, l'ancien parlementaire est plutôt favorable pour l'exclusion des partis qui ne participent aux élections que pour former des alliances. « On ne peut pas non plus maintenir ceux qui cherchent simplement à s'allier pour aller à une élection. Ceux dont même leurs propres épouses ne savent pas s'ils sont leaders politiques, ceux qui ont plus de vestes que de militants. Pourquoi les laisser dans la course ? Cela nous conduit à un système où il n'y a pas de véritable compétition.

La NG, le RRD et le RPR se disent prêts à aller ensemble à n'importe quelle échéance électorale.

Samuel Demba. D



Tibou Kamara jette un regard sur la vie politique nationale

Tibou Kamara, ancien ministre sous Alpha Condé a une nouvelle fois analysé et commenté l'actualité politique en Guinée. C'est à dans une tribune publiée dans la presse et intitulée "La loi de la Démocratie ne ment pas, la voix du peuple ne trahit pas",



« Comme on ne peut mélanger torchons et serviettes, il serait hasardeux de confondre le pedigree des leaders régulièrement plébiscités avec le phénomène éphémère de cadres obnubilés par les décrets ou bercés d'illusions du pouvoir. On ne peut se fier à la tempête dans un verre d'eau que sont les tentatives avortées de bousculer des hiérarchies établies ou d'inverser un ordre politique notoire.

« Le traître est celui qui quitte son parti pour s'inscrire à un autre, et un converti celui qui quitte cet autre pour s'inscrire au vôtre », déclarait Clémenceau.

Passer d'un bord à l'autre est une

pratique courante en politique. Changer de camp aussi. Mais rares sont ceux qui entraînent d'autres dans leur sillage, laissant un vide derrière eux. Parfois, c'est l'effet boomerang : les départs resserrent les rangs, battent le rappel des troupes autour des leaders. Car chaque ralliement à l'adversaire devient un défi, à la fois individuel et collectif.

En Guinée comme ailleurs, l'engagement politique n'est ni un dogme ni un voyage sans retour. C'est un feuilleton à rebondissements, où certains montent dans le train à chaque station, tandis que d'autres en descendent. On

n'atteindra jamais la gare ultime, mais à chaque arrêt, chacun choisit librement sa destination, son trajet, l'instant d'embarquer ou l'heure des adieux. Il est toujours plus aisé de savoir d'où l'on vient que d'imaginer où l'on va. Si l'immobilisme lasse et le dénuement irrite, les aventures, elles, peuvent être fatales.

Dans cette valse d'intérêts et cette migration irrépressible des allégeances, chacun semble murmurer, en ferme résolution : « Il n'y a pas de train que je ne prendrais pas, peu importe où il va » (Edna St. Vincent Millay).

D'aucuns rétorqueront que l'histoire est mouvement, la vie changement, la politique n'étant point une religion et l'homme demeurant imprévisible. Les arguments pour justifier reniements et revirements ne manquent jamais, tout comme les raisons de choisir l'honneur et les principes, en plaçant ses convictions au-dessus des intérêts mesquins.

Les partis politiques sont marqués par l'instabilité des hommes, le poids de l'histoire et les exigences de la vie. Ils attirent facilement, mais retiennent mal face aux tentations du pouvoir. Ces entités, jadis lieux de passion idéologique, ne sont plus

que l'antichambre du pouvoir, un tremplin pour briser les plafonds de verre. Sous nos cieus, nul concours ni critères ne régissent l'accès au militantisme ou au leadership. Pourtant, pour durer et peser, un fief est essentiel, tout comme se soumettre à la vérité cardinale des urnes : il faut aller au charbon.

Or, la plupart de ceux qui se disent « politiques », pérorant sur la place publique ou se comparant aux élus, n'ont jamais affronté les électeurs ni conquis le moindre bastion. Ils abandonnent l'arène pour devenir porte-flingues de dirigeants, attendant des faveurs ou une position enviable. Ceux-là haïssent les élections et dénigrent la démocratie. Sans les réseaux sociaux ou les médias – leur seule caisse de résonance –, la sélection naturelle aurait depuis mis fin à leur imposture et arrêté la cacophonie.

Au final, qui abuse de qui ? Qui instrumentalise l'autre ? N'y a-t-il donc ni mémoire collective ni discernement chez nos têtes couronnées ? Depuis la nuit des temps, « tout flatteur vit aux dépens de celui qui l'écoute ». Il n'y aurait point de courtisans si nul ne se laissait courtiser, si chacun restait vigilant. Sommes-nous ar-

tisans de nos propres malheurs ? Dans le débat public, distinguer posture et imposture relève du défi, tant les deux faces se confondent. Dans les partis, même opacité : le leader s'entoure de cooptés sans légitimité hors de son bon vouloir. Rares sont les responsables marquants par leur poids électoral ou politique. Ces « fonctionnaires » de parti finissent par se croire capables de rafler des suffrages, voire de devenir « calife à la place du calife ». Mais quand la succession s'engage, leur chute est rude : en voulant tout avoir, ils perdent tout. On ne s'improvise pas leader ; on le devient.

Enfin, un parti ne se conquiert pas par le haut, mais par l'adhésion inconditionnelle de la base. Nul décret ne fait un leader, nulle autorité ne captive les électeurs. Pour diriger un parti, ce sont les militants qui tranchent. Pour la présidence, ce sont les urnes qui départagent.

Vox populi, vox Dei : la voix du peuple est la voix de Dieu.

Le peuple espère se prononcer. Dieu attend de dire son dernier mot", a écrit Tibou Kamara.

Kéfina Diakité

Cellule COM de l'UFDG

Souleymane Souza Konaté remplace Joachim Baba Millimouno

Le vendredi 04 avril, Souleymane Souza Konaté, a été nommé au poste de Coordinateur de la Cellule de Communication de l'Union des Forces Démocratiques de Guinée (UFDG), en remplacement de Joachim Baba Millimouno. Le promu a bien voulu s'exprimer après sa nomination.



« C'est avec un immense honneur et une profonde émotion que j'ai pris connaissance de la décision N°023/UFDG/CAB/2025, datée du vendredi 4 avril 2025, officialisant ma nomination au poste de Coordinateur de la Cellule de Communication de l'Union des Forces Démocratiques de Guinée (UFDG).

Je tiens à exprimer ma sincère et profonde gratitude au Président de l'UFDG, Monsieur Cellou Dalein Diallo, pour cette marque de confiance renouvelée envers la jeunesse de notre parti et, plus particulièrement, envers ma modeste personne. Monsieur le Président, soyez assuré de mon engagement total et indéfectible à œuvrer sans relâche pour l'atteinte des objectifs qui nous rassemblent et qui sont si cruciaux pour l'avenir de notre nation. Mes remerciements chaleureux

s'adressent également aux vice-présidents du parti, aux membres du cabinet du Président, ainsi qu'à toutes celles et ceux qui ont contribué, de près ou de loin, à cette décision. Chers responsables, veuillez agréer ici l'expression de ma profonde reconnaissance pour votre soutien et votre discernement.

À vous, cadres, militants et sympathisants de l'UFDG, je vous adresse mes remerciements les plus sincères et les plus chaleureux. Vos nombreux messages, appels et précieux conseils ont été reçus avec une grande attention. Vos marques indéfectibles de soutien, d'affection et de confiance constituent une source inestimable de motivation et renforcent ma détermination dans ce combat exigeant pour la consolidation de la démocratie, la garantie des libertés fondamentales et l'établissement d'un véritable État de droit dans notre pays. Vous êtes, collectivement, la force vive de notre engagement.

Je souhaite également dédier cette nouvelle responsabilité à ma famille, à mes amis et à mon épouse, dont le soutien indéfectible, la patience et les encouragements constants sont essentiels à l'exercice serein de mes engagements quotidiens. Leur présence à mes côtés est un pilier fondamental.

Ce nouveau chapitre s'ouvre sous le signe de la responsabilité et d'une détermination accrue. Je mesure pleinement l'ampleur de la tâche qui m'est confiée, et je l'accueille avec humilité et une fierté empreinte de conscience. Plus que jamais, je compte sur vos conseils éclairés, votre expertise et votre accompagnement continu pour mener à bien cette mission cruciale.

La Guinée nous interpelle avec urgence. Faisons preuve d'unité, de courage et de persévérance pour être à la hauteur des défis qui se présentent.

Gloire à Dieu. Vive l'UFDG, fer de lance de l'espoir guinéen.

Vive la démocratie, fondement d'une nation juste et prospère.

Notre combat est notre unité, gage de notre victoire. », a écrit Souleymane Souza KONATÉ, Coordinateur de la Cellule de Communication de l'UFDG et Président de la Commission Communication de l'ANAD.

Kaba Kankoula



Nigeria

Le président Bola Tinubu tente de restructurer le secteur pétrolier

Au Nigeria, le président Bola Tinubu tente de restructurer le secteur pétrolier à la peine, alors que la production nationale est au plus bas, et que les prix du brut sont en chute libre après l'annonce des nouveaux tarifs douaniers de Donald Trump. Il y a une semaine, le chef de l'État nigérian a limogé une dizaine de hauts cadres de la compagnie pétrolière nationale — la NNPC — et le gouvernement fédéral a annoncé hier, mercredi, que les raffineries locales pourront continuer à payer en devise locale pour s'approvisionner en pétrole brut.



La politique de vente de pétrole brut et de produits raffinés en naira, sur le marché nigérian « reste en vigueur et le restera tant qu'elle est conforme à l'intérêt public et qu'elle soutient les objectifs économiques nationaux », précise le communiqué du ministère des Finances nigériens, publié mercredi 9 avril.

L'initiative « Naira contre pétrole brut » vise à « soutenir le raffinage local, à renforcer la sécurité énergétique et à réduire la dépendance aux devises sur le marché intérieur du pétrole », souligne encore le communiqué.

Ces dernières semaines, un bras

de fer s'était engagé entre la compagnie pétrolière nationale, la NNPC, et le milliardaire **Aliko Dangote**, à la tête d'une méga raffinerie, à Lagos... Forcé de payer son pétrole brut en dollars, le magnat a cessé d'écouler son carburant sur le marché local, ce qui a entraîné une augmentation des prix de l'essence au Nigeria ces derniers jours...

Le revirement opéré par le gouvernement fédéral sur le sujet fait suite au limogeage de onze dirigeants de la NNPC, la semaine dernière, par le président Bola Tinubu. C'est **Ahmadu Musa Kida** qui a été nommé président de la NNPC — dont le nouveau directeur général est Bayo Bashir Ojulari.

Une intervention présentée comme décisive pour relancer la production pétrolière nationale en baisse, et restaurer la crédibilité de l'entreprise publique, entachée par des soupçons de corruption.

RFI

Libération de Dadis

Ce qu'en pense Sékou Koureissy Condé

La grâce accordée au capitaine Moussa Dadis Camara (condamné à 20 ans dans l'affaire du massacre du 28 septembre 2009) continue de faire réagir des acteurs politiques. C'est le cas du Dr Sékou Koureissy Condé, président de l'Alliance pour le Renouveau National (ARENA), qui juge que cet acte posé par le président Mamadi Doumbouya va dans le sens du renforcement du tissu social.



L'ancien ministre de la Sécurité (sous Conté) demande par ailleurs aux Guinéens d'être positifs. « Toute politique qui permettrait ou qui permettra de renforcer le tissu social, de renforcer la cohésion sociale et l'unité nationale est une bonne politique. La libération de l'ex-président Dadis est intervenue à travers la grâce qui est d'ailleurs consacrée par la Constitution et même par la Charte. Je pense qu'il ne faut pas se poser trop de questions. Chaque détenu rêve de bénéficier de la grâce présidentielle. Nous souhaitons que d'autres bénéficient aussi de la même grâce présidentielle. Si on se met à sélectionner les gestes forts du président de la République, les

gestes qui nous sont attribués par délégation, nous compromettons d'autres gestes du même genre. Je pense qu'il faut éviter ça. Il faut se réjouir du bonheur et de la liberté retrouvée de chaque citoyen, de chacun des citoyens. Si la présence, la liberté retrouvée du président Dadis Camara permet aux amis, aux parents et alliés du président Dadis Camara de consolider la paix en Guinée, nous ne souhaitons que cela », a-t-il confié.

Et d'ajouter : « En tout cas, un défi est lancé au président Dadis Camara lui-même et à l'ensemble des acteurs politiques, étatiques guinéens pour dire qu'il faut savoir tourner les pages. Il faut savoir tirer les leçons et savoir réali-

ser qu'en ce moment, dans cette situation, je dois me comporter de cette manière. Je n'ai plus le droit à réagir de cette façon. Chaque acte humain est une expérience, est une leçon. Et je pense que la leçon aujourd'hui est pour le président Dadis Camara et pour chacun de nous, c'est comment faire pour renforcer la stabilité de l'unité nationale en vue de garantir le développement et la prospérité de la ville. C'est aller de l'avant, c'est ça qui est important. Les questions de personnes, les questions négatives, chacun contre quelqu'un, chacun n'aime pas quelque chose, chacun... Il faut être positif... Je souhaite que, comme le président Dadis, tous ceux qui sont dans des cas de figure, nonobstant les charges retenues contre les uns et les autres par la justice, mais il y a la justice, il y a le compromis. Le président a le droit d'accorder la grâce à tout citoyen privé de liberté à des moments donnés et dans des conditions bien déterminées. »

Kaba Kankoula

Lire l'Aigle Infos, c'est lire la vérité et la vertu

Affaire Azaya-Djelykaba Bintou

Vivement l'apaisement !

Ces derniers jours l'affaire Azaya-Djelykaba Bintou a été largement commentée sur les réseaux sociaux et a fait réagir énormément de monde. Heureusement, grâce à une médiation initiée par le ministre de la Culture, Moussa Moïse Sylla, les deux artistes ont joué la carte de l'apaisement.



Sur sa page Facebook, la fille de Fria a clairement fait savoir qu'il est temps maintenant d'avancer, avec le cœur apaisé et l'esprit tranquille

« Chers fans, Il est temps maintenant d'avancer, avec le cœur apaisé et l'esprit tranquille. A cet effet, je lance un appel à tous mes fans d'ici et d'ailleurs de faire preuve de sagesse et d'apaisement dans le but de préserver l'intérêt de la Musique guinéenne.

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude à Son Excellence Monsieur le Président de la République, le Général MAMADI DOUMBOUYA, au Ministre de la Culture M. Moussa Moïse SYLLA, à Papa Sékouba Kandia KOUYATÉ ainsi qu'à Monsieur Malick KEBÉ pour leur disponibilité et leurs précieux conseils qui m'ont été d'un grand soutien.

Ensemble, célébrons le Messi de la musique guinéenne à Arena le 13 décembre!

Mon équipe et moi offrons des tickets à tous nos fans pour soutenir ce concert.

ENSEMBLE CÉLÉBRONS LA MUSIQUE GUINÉENNE », a écrit Djelykaba Bintou Kouyaté. Avant de demander pardon à l'ex-animatrice vedette de la RTG Aya Diawara en ces termes : « Maman, il y a des mots qui ne suffisent jamais, mais je vais quand même essayer.

Je voudrais tout d'abord que tu me pardonnes pour tout cet acharnement que tu subis à longueur de journée pour ta fille que je suis et te remercier pour ta présence, ton amour inconditionnel, et ta manière unique de m'aimer sans jamais faillir. Tu es cette main sur l'épaule, ce regard rassurant, cette force douce qui me porte, même quand je ne dis rien. Je t'aime profondément. Et chaque jour, je réalise un peu plus la chance que j'ai de t'avoir. Tu es ma fierté, mon exemple, mon repère.

Que Dieu te garde longtemps près de moi. Mon cœur, c'est aussi le tien ».

Mohamed Azaya Kamissoko a fait passer un message similaire pour apaiser la tension.

Mamadou Oury

Sénégal

L'opposition boycotte une séance de questions d'actualité au Parlement

Au Sénégal, et c'est une première, l'opposition parlementaire décide de boycotter la séance de questions d'actualité assurée par le Premier ministre Ousmane Sonko. Cette plénière initialement programmée ce jeudi se tiendra finalement lundi en l'absence des 35 députés de l'opposition qui dénoncent des dysfonctionnements de l'Assemblée nationale.



Les 35 députés de l'opposition dénoncent des violations « répétées » du règlement intérieur, mais plus globalement une attitude méprisante vis-à-vis de l'opposition sénégalaise de la part du président de l'Assemblée nationale, El Malick Ndiaye, et un manque de courtoisie inédit, selon Thierno Alassane Sall, député non inscrit.

« C'est une attitude jamais vue de la part d'un président de l'Assemblée nationale du Sénégal, tacle Thierno Alassane Sall, nous demandons en conséquence au président de l'Assemblée nationale de se ressaisir pendant qu'il est encore temps et de se débarrasser de ses habits de militant pour être à la hauteur de son rôle... »

Autre point de crispation : une Assemblée nationale qui serait aux bottes du pouvoir exécutif trois mois après son installation, selon Aïssata Tall Sall, chef du groupe parlementaire de l'ex-président Macky Sall.

Les députés de l'opposition promettent d'interrompre leur boycott dès que l'activité parlementaire et l'adoption de nouvelles lois aura repris. Mais pour la séance d'information du Premier ministre lundi, les fauteuils de l'opposition resteront vides.

Par ailleurs, 23 députés de l'opposition ont déposé un recours devant le Conseil constitutionnel pour demander l'annulation de la loi d'amnistie révisée adoptée la semaine dernière.

Sachez que par ailleurs 23 députés de l'opposition ont déposé un recours devant le conseil constitutionnel pour demander l'annulation de la loi d'amnistie révisée adoptée la semaine dernière.

RFI

Mali

«On ne sait pas quand Bouaré Fily Sissoko sortira des urgences», indique son avocat

Bouaré Fily Sissoko a été hospitalisée, mardi 8 avril dans la matinée, à Bamako. L'ex-ministre de l'Économie du Mali est en détention depuis plus de trois ans et demi. Elle est poursuivie notamment pour « corruption » dans l'affaire de l'avion présidentiel et des contrats militaires surfacturés, qui s'éternise devant la justice. Son état de santé s'est fortement dégradé ces derniers mois. Mercredi 9 avril, au soir, Bouaré Fily Sissoko n'a toujours pas quitté le service des urgences.



Au Mali, Bouaré Fily Sissoko est prise en charge dans un hôpital de Bamako, mais elle est toujours officiellement prisonnière : deux gardiens de l'administration pénitentiaire l'accompagnent. Son état de santé demeure préoccupant, selon son avocat. « Depuis hier (mardi 8 octobre), elle reçoit les soins appropriés, décrit Me Djanguina Tounkara. Elle est toujours sous observation médicale, et on ne sait pas quand elle va sortir des urgences pour être placée dans une chambre d'un autre pavillon de l'hôpital. »

Les multiples demandes de libération provisoire de Bouaré Fily

Sissoko, sous contrôle judiciaire, dans l'attente de son procès, ont toutes été rejetées. La dernière, devant la Cour suprême, date de la semaine dernière. Elle était appuyée par une expertise médicale.

« Elle ne pourra pas tenir ! » « Elle a presque 70 ans, et ça fait trois ans et demi de détention très éprouvante pour elle, rappelle Me Tounkara. Or, la loi malienne est claire : en matière criminelle, la détention provisoire ne peut excéder trois ans. Les délais sont à respecter ! Mais on n'est pas écoutés ! Son état de santé est incompatible avec l'univers car-

céral. On ne cesse de le marteler. Même si, aujourd'hui, on nous appelle pour un procès, elle ne pourra pas tenir ! »

Depuis son arrestation en août 2021, l'ex-ministre de l'Économie n'a cessé de réclamer d'être jugée. En août 2022, elle avait même écrit au président de transition, Assimi Goïta, pour que le procès se tienne enfin. Un procès au terme duquel Bouaré Fily Sissoko espère « sortir blanchie de tout soupçon ». Enfin ouvert en octobre dernier, le procès dans lequel comparaissent une dizaine de prévenus a été suspendu au bout de trois semaines, et aucune date n'a été fixée pour sa reprise. C'est dans le cadre de cette même procédure que l'ancien Premier ministre, Soumeylou Boubeye Maïga, était mort en détention il y a trois ans. Les autorités maliennes de transition s'étaient opposées à son évacuation sanitaire, en dépit des recommandations médicales.

RFI

Meurtre d'Adama Konaté

L'affaire jugée par le TPI de Kankan

Le mardi 08 avril 2025, le procès de Bangaly Traoré, l'assassin de dame Adama Konaté, s'est tenu au Tribunal de Première Instance (TPI) délocalisé exceptionnellement à la Cour d'appel de Kankan.



Selon Mediaguinee, dès son installation à la barre, l'assassin a reconnu les faits qui lui sont reprochés et a plaidé coupable en malinké : « N'sön ya rö » (J'ai une responsabilité dans cette affaire).

Après la phase d'audition, la parole a été donnée aux avocats. Celui de la partie civile, très remonté, a qualifié les larmes de l'accusé de "larmes de crocodile" et a exigé la somme de 6 milliards de francs guinéens (GNF) de dommages et intérêts, rapporte Mediaguinee.

Le procureur Marwane Baldé a requis la réclusion criminelle à perpétuité assortie d'une période de sûreté de 30 ans, soulignant la gravité des faits et la préméditation évidente. L'avocat de la défense, pour sa part, n'a pas eu grand-chose à ajouter ; il a plaidé coupable et a demandé la clémence du juge afin que la peine ne soit pas trop élevée.

Le verdict final est tombé dans l'après-midi. Comme beaucoup

s'y attendaient, Bangaly Traoré a été reconnu coupable d'assassinat. Il écope de la perpétuité avec 30 ans de sûreté et est condamné à verser 3 milliards de francs guinéens à la famille de la victime. Une décision jugée satisfaisante par le procureur Marwane Baldé, représentant du ministère public : « Nous sortons de cette audience avec satisfaction. Satisfaction en ce sens où les réquisitions du ministère public ont été suivies à la lettre par la composition du tribunal, puisqu'il est constant que le tribunal est souverain. La décision rendue par le tribunal criminel est rendue au nom du peuple de Guinée. Nous avons requis la réclusion criminelle à perpétuité contre Bangaly Traoré, avec une période de sûreté de 30 ans. Je rassure l'opinion nationale et internationale qu'en ma qualité de représentant du ministère public, nous veillerons de près à ce que cette peine soit exécutée à la lettre. »

D'après toujours le site d'in-

formation, Me Ibrahima Khalil Kanté, avocat de la défense, a estimé que la peine maximale ne devrait pas être prononcée contre son client. « Moi, en tant qu'avocat, je ne suis pas satisfait, parce qu'il fallait que l'on descende d'un cran. On aurait dû le condamner, par exemple, à 30 ans. La peine la plus maximale ne devrait pas être prononcée parce que c'est un délinquant primaire et c'est quelqu'un qui a reconnu sa faute. Il n'a pas fatigué le tribunal. Même dans le Coran, une faute avouée est à moitié pardonnée. Quel est le pardon que la justice a accordé à mon client ? Il n'y en a pas... »

Kéfina Diakité



RDC

Dans la perspective de son retour, Joseph Kabila réactive ses soutiens

Officiellement installé depuis l'an dernier en Afrique du Sud, l'ancien président congolais est sorti de son silence pour annoncer son retour en RDC, mardi 8 avril. Dans une déclaration écrite, celui-ci affirme vouloir y revenir par l'est, mais sans préciser ni la date ni le lieu exact. Sur quelles personnalités Joseph Kabila peut-il s'appuyer pour mener à bien cette initiative ? RFI fait le point.



Selon les informations recueillies par RFI, l'ancien président congolais Joseph Kabila, qui a annoncé mardi 8 avril son retour en RDC, reçoit beaucoup à Harare, au Zimbabwe, où il réside de manière quasi permanente depuis un an. Parmi ses visiteurs figurent notamment de nombreuses personnalités venues de RDC : d'anciens collaborateurs pour la plupart, mais aussi des fidèles de longue date, sans compter bien d'autres profils encore.

Dans cette galaxie qui gravite autour de l'ex-chef de l'État, un nom revient toutefois en particulier : celui de John Numbi. Ancien chef de la police nationale devenu par la suite inspecteur général des FARDC, celui-ci est recherché par la justice militaire congolaise, notamment dans le cadre de l'affaire de l'assassinat de Floribert Chebeya et de Fidèle Bazana, ce qui l'a conduit à se réfugier lui aussi au Zimbabwe. Sous le coup d'une demande d'extradition de Kinshasa depuis 2022, cela ne l'a cependant pas empêché de

refaire parler de lui à la fin de l'année 2023 en menaçant publiquement le président Félix Tshisekedi dans une vidéo sur les réseaux sociaux.

Côté congolais toujours, les sources contactées par RFI affirment que Joseph Kabila échangerait en outre avec des opposants récemment exilés en Europe - en Belgique notamment - et compterait parmi ses soutiens plusieurs leaders communautaires du Nord-Kivu, dont certains auraient été liés à des groupes armés.

« Pas d'animosité » entre Joseph Kabila et Paul Kagame

En dépit des tensions avec le Rwanda qui avaient particulièrement marqué la fin de son mandat, Joseph Kabila maintient également des contacts avec Kigali où il a envoyé des émissaires à plusieurs reprises ces derniers mois. A propos de sa relation avec le président rwandais Paul Kagame, l'un de ses proches croit savoir qu'elles se sont largement apaisées : « Il n'y a pas d'animosité » entre eux, affirme ainsi celui-ci.

Reste enfin la question de Corneille Nangaa : quel lien entretient Joseph Kabila avec l'ancien président de la Ceni devenu le coordinateur de l'AFC/M23 qui affronte l'armée congolaise dans l'est de la RDC ? Selon un membre de son entourage, les deux hommes échangent, mais il n'en dit pas davantage...

RFI

Drone abattu

L'Algérie et le Mali écrivent au Conseil de sécurité de l'ONU

Selon des informations de RFI, Alger et Bamako ont, chacun de leur côté, sollicité le Conseil de sécurité de l'ONU dans le cadre de la crise diplomatique aigüe qui les oppose depuis la destruction d'un drone malien par l'armée algérienne, à la frontière entre les deux pays, il y a dix jours. Rappel des ambassadeurs, fermeture de leurs espaces aériens respectifs, accusations virulentes par communiqués interposés : la confrontation est violente et le ton parfois menaçant.



Par ces deux lettres datées du 7 avril que RFI s'est procurées, Bamako et Alger transmettent au Conseil de sécurité

leurs communiqués gouvernementaux respectifs sur la destruction du drone malien, sans toutefois le saisir officiellement. Dans ce dossier, leurs positions respectives sont connues : le Mali condamne un acte hostile et accuse l'Algérie de soutenir le terrorisme ; l'Algérie dénonce des violations de son espace aérien et une stratégie mensongère des dirigeants maliens de transition.

« Pas d'action spécifique du Conseil »

Si, dans la soirée du dimanche 6 avril, Bamako avait annoncé le dépôt d'une « plainte » à venir « devant les instances internatio-

nales » pour « actes d'agression », cette sollicitation du Conseil de sécurité ne constitue cependant pas une plainte au sens judiciaire du terme : la démarche relève de la stricte transmission de documents et n'est d'ailleurs accompagnée d'aucune demande particulière. Une source diplomatique au sein du Conseil de sécurité précise au demeurant que « ni le Mali, ni l'Algérie n'ont sollicité de réunion sur le sujet. Ces courriers n'appellent donc pas d'action spécifique du Conseil » dont la présidence tournante est - coïncidence cocasse - assurée par la France et où siège également l'Algérie en

tant que membre non permanent en ce mois d'avril, situation qui inspire également ce commentaire à cette même source : « Je ne suis pas sûr que ces deux pays veuillent aborder la question sous présidence française »...

Menace pour la paix et la sécurité internationale

« C'est très courant, décrypte pour sa part un juriste spécialiste des protocoles onusiens. Les États notifient le Conseil de sécurité lorsqu'ils considèrent qu'un autre État pose un acte à leur encontre qui menace la paix et la sécurité internatio-

nale ». Une façon, selon cette source, de susciter des discussions parmi les membres du Conseil, de manière informelle ou en séance. « Juridiquement, poursuit cet expert, cela permet aussi de notifier son désaccord et de préparer d'éventuelles représailles ». Ni Alger ni Bamako n'ont communiqué publiquement sur cette démarche.

De son côté, la Cédéao appelle le Mali et l'Algérie au dialogue. Dans un communiqué diffusé mercredi 9 avril, l'organisation ouest-africaine exprime son « inquiétude » face à la dégradation des relations entre les deux pays et les appelle à « désamorcer la tension, favoriser le dialogue et utiliser les mécanismes régionaux et continen-

RFI